

COMPTE RENDU DE LA REUNION **du CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2018**

Ordre du jour : attribution des marchés du site de la maison communale : liaison douce et portail / clôture, attribution du marché trottoirs du bourg 2018, rapports sur la qualité et le prix des services publics eau potable, assainissement collectif et élimination des déchets, questions diverses.

Aménagement du site de la maison communale : attribution du marché « liaison douce »

Une demande subvention DSIL, volet contrat de ruralité, a été déposée suite à la visite de Mme La Sous-Préfète sur la base d'un montant de 65 312 €. En effet, la demande de DETR n'était pas recevable, seul le contrat de ruralité était possible. Nous venons de recevoir le récépissé qui ne préjuge pas de l'accord mais nous autorise à faire les travaux d'aménagement du site.

Le conseil choisit le devis de l'entreprise COLAS pour un montant total de 52 160.30 € HT comprenant :

- ✓ l'accès au site à partir du bourg en enrobé noir, y compris la création d'un stationnement devant le portail
- ✓ la voie interne en enrobé beige.

L'aire de jeux et le terrain multisports sont terminés, à l'exception de la peinture de la piste autour du plateau sportif.

Site de la maison communale : aménagement autour des jeux

Le conseil choisit le devis de la SARL POULARD de St Juvat pour le chargement, transport et nivelage de la terre nécessaire à l'aménagement autour du terrain multisport et de l'aire de jeux.

Montant : 1 950 € HT

Aménagement du site de la maison communale : portail et clôture le long de la RD 29

Le conseil choisit le devis de DINAN CLOTURES pour un montant de 6 283 € HT comprenant :

- ✓ un portail coulissant, hauteur 1.70 m, largeur 5 m
- ✓ un portillon
- ✓ une clôture rigide, hauteur 1.73 m, longueur 25 m

Le conseil autorise le Maire à déposer une demande d'autorisation de travaux.

Trottoirs du bourg 2018 : attribution du marché

Le conseil municipal choisit le devis de l'entreprise COLAS pour un montant total de 12 800 € HT comprenant 4 zones de travaux en enrobé noir.

Présentation des rapports 2016 sur le prix et la qualité des services publics

Eau : Syndicat des Eaux de la région d'Evran :

Ressource : forage de la Ville Bézy à Tréfumel (production 482 661 m3, + 15 % par rapport à 2015),

Importation d'eau du SPIR et du Syndicat de Quélaron (6 745 m3)

Linéaire de réseau : 212,7 km

Nombre d'abonnés : 2 669 dont 515 des Champs-Géraux

Volume total vendu : 229 620 m3. La consommation moyenne domestique est de 86 m3 par an.

Prix : le prix est composé de l'abonnement, la consommation et la redevance pollution et la TVA. Prix théorique pour un usager consommant 120 m3 d'eau : 3.09 € TTC / m3

Assainissement collectif : régie Les Champs-Géraux, Plouasne, St Judoce et St Juvat

Nombre d'abonnés : 632 dont 144 des Champs-Géraux

Notre lagune : mise en service le 30/06/1984, capacité 600 équivalent/habitants, nombre d'abonnés raccordés : 144, nombre d'habitants raccordés : 331

Prix : le prix est composé de l'abonnement (27 € /an), de la consommation, la redevance agence de l'eau et la TVA. Prix théorique pour un usager consommant 120 m3 d'eau : 1.37 € TTC / m3. Nos tarifs sont les moins élevés, ce qui pourrait changer en raison du lissage au niveau de Dinan Agglomération.

Elimination des déchets sur le territoire de Dinan Communauté :

Déchets collectés

Ordures ménagères : 12 781 T soit 268 kg/hab

Verre : 2 024 T soit 42 kg/hab

Journaux, magazines, cartons : 2 216 T soit 47 kg/hab

Déchetterie : 15 168 T soit 318 Kg /hab

Traitement des déchets

Recyclage : 5 431 T

Incinération avec production d'électricité : 15 663 T

Enfouissement : 2 928 T

Déchetterie d'Evran :

14 750 visites en 2016

16 passages autorisés par an : 88 % ont utilisé jusqu'à 12 passages, 12 % ont utilisé entre 13 et 16 passages dans l'année – 66 visites par jour en été, 47 par jour en hiver

Indicateurs financiers – secteur de l'ex CCPE

Budget de 580 005 €. Le service est financé par la Redevance Ordures Ménagères (ROM – 383 196 €) qui n'est pas suffisante. Une subvention d'équilibre est nécessaire. La ROM va être remplacée par la Taxe Ordures Ménagères (TOM) assise sur la taxe foncière.

Programme de lutte contre le frelon asiatique : convention avec Dinan Agglomération

La population de frelons asiatiques diminue en Bretagne. Une baisse confirmée par la Fédération des Groupements contre les Organismes Nuisibles (FGDON) qui surveille de près l'évolution du frelon asiatique. En 2017, 16 500 nids ont été détruits contre 18 820 en 2016. Face à ce constat positif, il est important de maintenir la pression contre cet insecte.

Le conseil :

- ✓ Approuve la coordination par Dinan Agglomération des actions de lutte contre le frelon asiatique. Les charges de fonctionnement, de communication, de suivis technique et administratifs seront prises en charge dans leur globalité par Dinan Agglomération.
- ✓ Approuve la demande de contribution financière communale faite par Dinan Agglomération à hauteur de 50 % des frais engagés sur les prestations de désinsectisation des nids de frelons asiatiques.
- ✓ Autorise le Maire à signer la convention spécifique pour une lutte coordonnée contre le frelon asiatique et les documents référents.

**Le Maire,
Georges LUCAS**